

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC
Séance du 30 mars 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 5
- Absents : 5

La convocation du Conseil
Municipal a été faite le : 21
mars 2023

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 31 mars
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars,
Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON,
Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-
Christine BERTRAND, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC,
Séverine PUTOT, Mrs Daniel BARTHOD, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe
PRENEL, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en
exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Simon DUGAS donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia
MOUCHET donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Yasmina CATTIN donne
pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Fabien PELLETIER a donné pouvoir à Mme Annie
POIGNAND, M. Jean-Pierre VALLAR donne pouvoir à Mme Sylviane TRAVAGLINI
Jean Pierre VALLAR a donné procuration à Silvine TRAVAGLINI jusqu'à son arrivée à 21h30.

Absent excusé :

- **Délibération 2023-18 : compte administratif 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21,
L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-20 approuvant le budget primitif de l'exercice
2022,

Vu la délibération n° 2022-39 relative à la décision modificative n°1 du budget 2022,

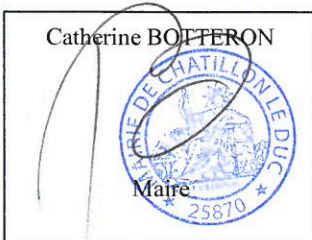
Vu la délibération n° 2022-60 relative à la décision modificative n° 2 du budget 2022,

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire
a quitté la séance ; le Conseil Municipal siège sous la présidence de Daniel Barthod, 3e adjoint
en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et
représentés :

- **CONSTATE** que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi
par le trésorier,
- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	En €
MOUVEMENTS REELS	
Dépenses réelles de fonctionnement	1.148.187,59
Recettes réelles de fonctionnement	1.324.829,70
SOUS TOTAL	176.642,11
MOUVEMENTS D'ORDRE	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	205.183,21
Recettes d'ordre de fonctionnement	180.276,82
SOUS TOTAL	-24.906,39
Résultat de l'exercice	151.735,72
Résultat antérieur reporté	542.299,21



Résultat de la section de fonctionnement 2022	694.034,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	531.777,65
Recettes réelles d'investissement	<u>672.307,31</u>
SOUS TOTAL	140.529,66
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	180.276,82
Recettes d'ordre d'investissement	<u>205.183,21</u>
SOUS TOTAL	24.906,39
Résultat de l'exercice	165.436,05
Résultat antérieur reporté	-221.206,64
Résultat de la section de d'investissement 2022	-55.770,59€
Résultat global de l'exercice 2022 (hors restes à réaliser)	638.264,34 €
Reste à réaliser Dépenses	302.086,52 €
Restes à réaliser Recettes	
Résultat définitif	336.177,82 €

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :